

**Délibération n° 78 du 29 novembre 2007**  
**Complétant la liste des experts susceptibles de participer au comité de**  
**médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à**  
**l'article L.232-2 du code du sport**

L'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et L. 232-5 ;

Vu le code du sport, annexé au décret du 24 juillet 2007, et notamment son article R. 232-10 (15°) ;

Vu la délibération n° 42 du 22 mars 2007 fixant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L.232-2 du code du sport,

Vu la délibération n° 66 du 6 septembre 2007 complétant la liste des experts susceptibles de participer au comité de médecins placé auprès de l'Agence française de lutte contre le dopage, prévu à l'article L.232-2 du code du sport,

Décide :

Art. premier: L'annexe à la présente délibération complète la liste des médecins susceptibles d'être désignés en vue de participer aux travaux du comité placé auprès de l'Agence française pour la lutte contre le dopage, prévu par l'article L.232-2 du code du sport, pour examiner pour avis des demandes d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.

Article 2 La présente délibération sera publiée sur le site *internet* de l'Agence.

La présente décision a été délibérée le 29 novembre 2007 avec la participation de M. Pierre BORDRY, président et de MM. Jean-François BLOCH-LAINE, Claude BOUDENE, Laurent DAVENAS, Daniel FARGE, Sébastien FLUTE, Jean-Pierre GOULLE et Michel LE MOAL, membres.

Le Président,  
Pierre BORDRY

## **LISTE DES MEDECINS EXPERTS**

- Monsieur KASSE Jean François,
- Madame MURATET Christiane,
- Monsieur RIVIERE Dominique.